

Nombre de
Membres en
Exercice
15

Qui ont pris
Part à la
Délibération
12

Date de la
Convocation
22/08/2024

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT VICTOR MALESCOURS

SEANCE DU 28 AOUT 2024

L'an deux mil vingt quatre
le vingt huit août
à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
BOMPUIS Yves, Maire.

PRESENTS : ROYON Elisabeth, ODIN Edwige, TEYSSIER
Frédéric, BLACHON Daniel, BROCARD Béatrice, FAURE
Emilie, FAVARON Jacques, PATOUILLARD Emilie, SABOT
Norbert, VALOUR Philippe, VIAL-GAUVRIT Michèle.
EXCUSES : DEVUN Carole, MELLADO Nicolas, SOUQUE
Philippe.

OBJET DE LA
DELIBERATION

Madame ROYON Elisabeth a été nommée secrétaire de séance.

N° 2024/05/06

**Changement menuiseries
extérieures de la Mairie**

**Demande de subvention
LEADER**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les
menuiseries extérieures de la Mairie commencent à se détériorer
(problème de volets, peintures abimées, isolation à améliorer).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis
réalisés par plusieurs entreprises pour un coût estimatif entre
35 000,00 et 46 000,00 € HT.

Monsieur le Maire indique que ce type de projet pourrait être
éligible au LEADER dans le cadre de l'appel à projet I.2
« innover en matière d'efficacité énergétique et de sobriété » au
taux de 40 % du coût total HT.

Le plan de financement serait le suivant :

- coût estimatif des travaux 35 000,00 / 46 000,00 € HT
- subvention LEADER 40%
- fonds propres budget 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet,
- **APPROUVE** le plan de financement comme présenté ci-
dessus,

.../...

AR Prefecture

043-214302275-20240828-2024_05_06-DE
Reçu le 17/09/2024

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide LEADER,
- **ASSURE** une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financement externe inférieur au prévisionnel,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces et tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes dispositions.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Yves BOMPUIS



AR Prefecture

043-214302275-20240828-2024_05_06-DE
Reçu le 17/09/2024